



**Mairie d'AUBY**  
**Fourniture d'articles d'habillement**  
**Lot 1 Fourniture d'articles**  
**d'habillement pour les agents des S.T.**  
**Avenant 4**  
**Décision n° 2025/183/MP**

Publié le 18 décembre 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R 2194-1 ; R 2194-4 et R 2194-8 relatifs aux modifications des marchés en d'exécution ;

Vu le marché n°2021-24A ayant pour objet la fourniture et livraison d'articles d'habillement pour les agents de la ville d'AUBY et du CCAS d'AUBY « Lot 1 – Fourniture et livraison d'articles d'habillement pour les agents des services techniques a été notifié le 31 mai 2022 à la société TRENOIS DECAMPS ;

Vu la suppression par le titulaire de trois produits référencés au bordereau des prix unitaires;

Vu le projet d'avenant n°4 ;

Considérant que l'avenant n°4 a pour objet de remplacer trois produits supprimés référencés au bordereau des prix unitaires et les remplacer par un produit équivalent.

L'avenant ne modifie pas le montant maximum de l'accord-cadre et ne présente aucune incidence financière ;

Considérant que ces modifications constituent une modification non substantielle, ne remettant pas en cause l'économie général du contrat ni son objet, ni les conditions initiales de mise en concurrence ;

Considérant que les autres clauses du marché initial demeurent applicables en l'état, dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'autoriser la conclusion de l'avenant n° 4

**Mairie d'AUBY**  
Fourniture d'articles d'habillement  
Lot 1 Fourniture d'articles  
d'habillement pour les agents des S.T.  
Avenant 4  
Décision n° 2025/183/MP

Le Maire,

**Décide,**

**Article 1**

De procéder à la signature de l'avenant n° 4 relatif au marché de fourniture et livraison d'articles d'habillement pour les agents de la ville d'AUBY et du CCAS d'AUBY « Lot 1 – Fourniture et livraison d'articles d'habillement pour les agents des services techniques.

**Article 2**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 3 décembre 2025

Bernard CZECH

Maire

